



PARTAGE D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU TCA AU BENIN



LA MISE EN ŒUVRE DU TCA AU BENIN

PLAN

1. Régime de contrôle national;
2. Coopération inter-agences;



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Signature et ratification

- Le Bénin a signé le 03 juin 2013;
- Le Bénin a ratifié le 07 novembre 2016.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

LA CNLCPAL

Au BENIN:

La Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de petit calibre (CNLCPAL) est l'organisme chargé de la coordination et de la gestion du Traité sur le commerce des armes.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

LA CNLCPAL

- Créée par décret n° 2000-106 du 9 mars 2000. (Article 24 de la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes)
- SA MISSION:
 - Formuler des politiques, stratégies et programmes de lutte contre la prolifération des ALPC ;
 - Sensibiliser le public sur les dangers de la détention illégale d'armes.



REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Autres dispositions

- Désignation d'un point focal national au Ministère des Affaires Etrangères (art. 5, alinéa 6);
- Soumission du rapport initial au secrétariat du TCA le 04 février 2018 (art. 13);
- Soumission des rapports annuels 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 au secrétariat du TCA.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Autres dispositions

Vote et promulgation de la loi n° 2019-07 du 14 janvier 2020 fixant le régime des armes, munitions et autres matériels connexes au Bénin.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Loi sur le régime des armes, munitions et autres matériels connexes

Article 1^{er} fixe le domaine d'application :

la fabrication, le commerce, l'importation, l'exportation, la réexportation, le transport, le transit et transbordement, la détention et le courtage des armes, munitions et autres matériels connexes sont régis par la présente loi.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Loi sur le régime des armes, munitions et autres matériels connexes

Article 3 classe les armes en trois familles et huit catégories qui englobent les huit catégories d'armes classiques figurant à l'article 2 du TCA;

Article 24 : les autorisations sont délivrées par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Loi sur le régime des armes, munitions et autres matériels connexes

Article 36: « Il est tenu un registre national et une banque de données informatisées auprès du MISP pour toutes les autorisations d'importation, d'exportation, de fabrication, de commerce, de courtage et de détention d'armes, munitions et autres matériels connexes »

Article 74 dispose que les données doivent être conservées pendant au moins 10 ans.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Loi sur le régime des armes, munitions et autres matériels connexes

Article 90: Conditions d'exercice de l'activité de courtage :

- Enregistrement auprès des autorités compétentes;
- Détention d'une licence ou d'une autorisation de courtage;
- Détention d'une licence de commerce des armes et munitions et matériels connexes.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Loi sur le régime des armes, munitions et autres matériels connexes

➤ Le Bénin est essentiellement un pays importateur d'armes et un pays de transit. Il respecte les dispositions de l'article 8 en matière de délivrance des certificats d'utilisation finale (CUF);



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Au titre de la coopération internationale

- Le BENIN a été inscrit au programme de l'union européenne sur la sensibilisation au TCA, phase 2 (EU ATT OP II);
- Une demande d'assistance de la commission nationale a été adressée à Expertise France le 13 novembre 2017;



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Au titre de la coopération internationale

- visite initiale d'évaluation de Expertise France et BAFA les 30 et 31 mai 2018 à Cotonou;
- Quatre ateliers nationaux d'appropriation du TCA ont été prévus dans la feuille de route.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Au titre de la coopération internationale

- Le premier atelier a eu lieu à Cotonou les **16 et 17 janvier 2019** : l'assistance législative et réglementaire;
- Le deuxième atelier a eu lieu à Cotonou les **24 et 25 septembre 2019** : la sensibilisation des parlementaires sur le Traité sur le commerce des armes;
- Le 3ème atelier en **juin 2021** : la validation de la liste nationale de contrôle des biens stratégiques et sensibles;
- Le quatrième atelier en **janvier 2022** : planification pour rédaction d'un projet de loi pour compléter les dispositions manquantes du TCA.



1. REGIME DE CONTRÔLE NATIONAL

Au titre de la coopération internationale

- Le BENIN a participé à des ateliers de partage d'expérience avec Expertise France dans les pays africains suivants:
 - Cameroun;
 - Madagascar;
 - Comores;
 - Sierra Léone.

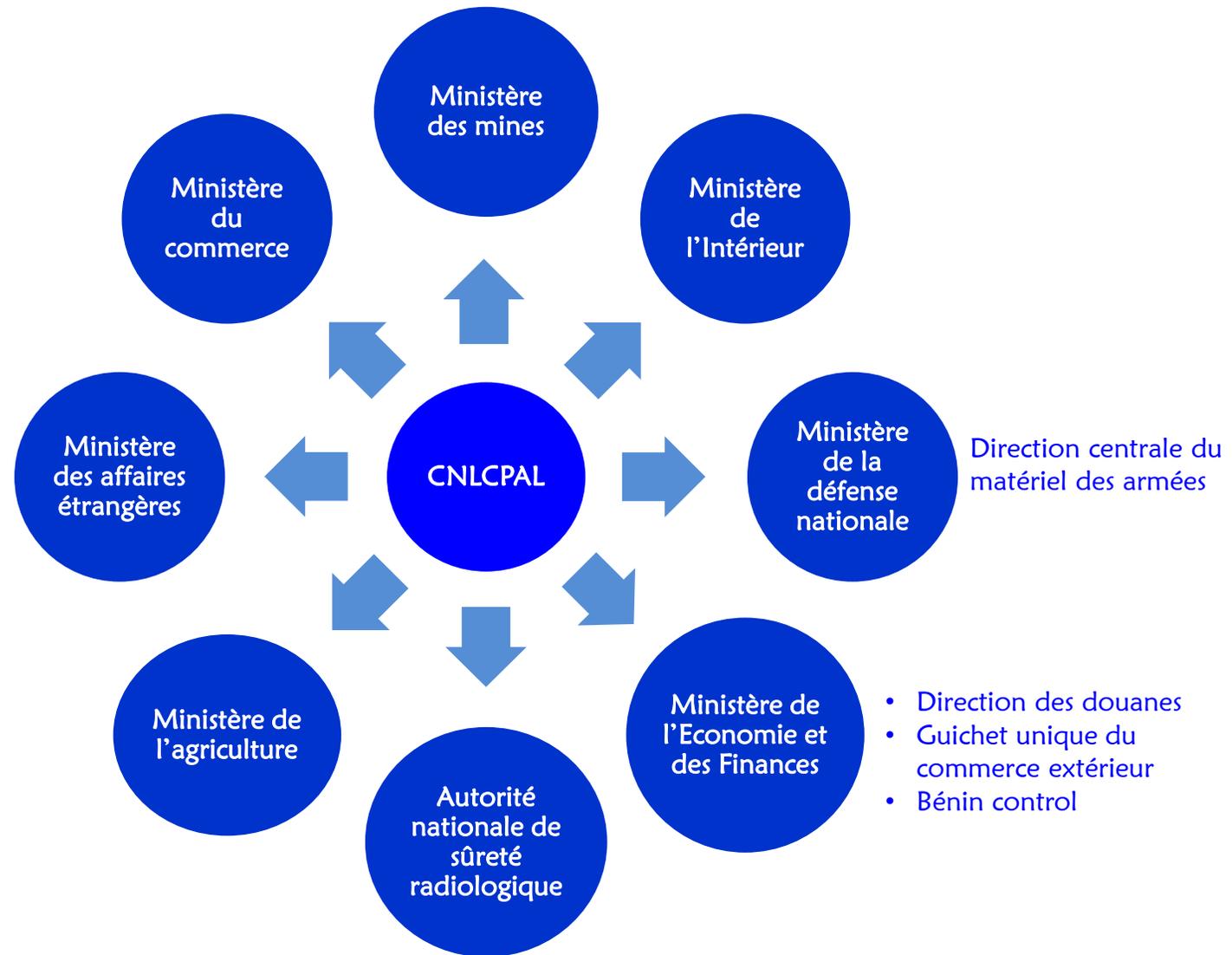


2. COOPERATION INTER-AGENCES

Principes fondamentaux

- Désignation d'une structure de coordination;
- Niveau de responsabilité élevé de la structure de coordination;
- Adhésion de toutes les entités étatiques concernées;
- Coopération et transparence sont indispensables.

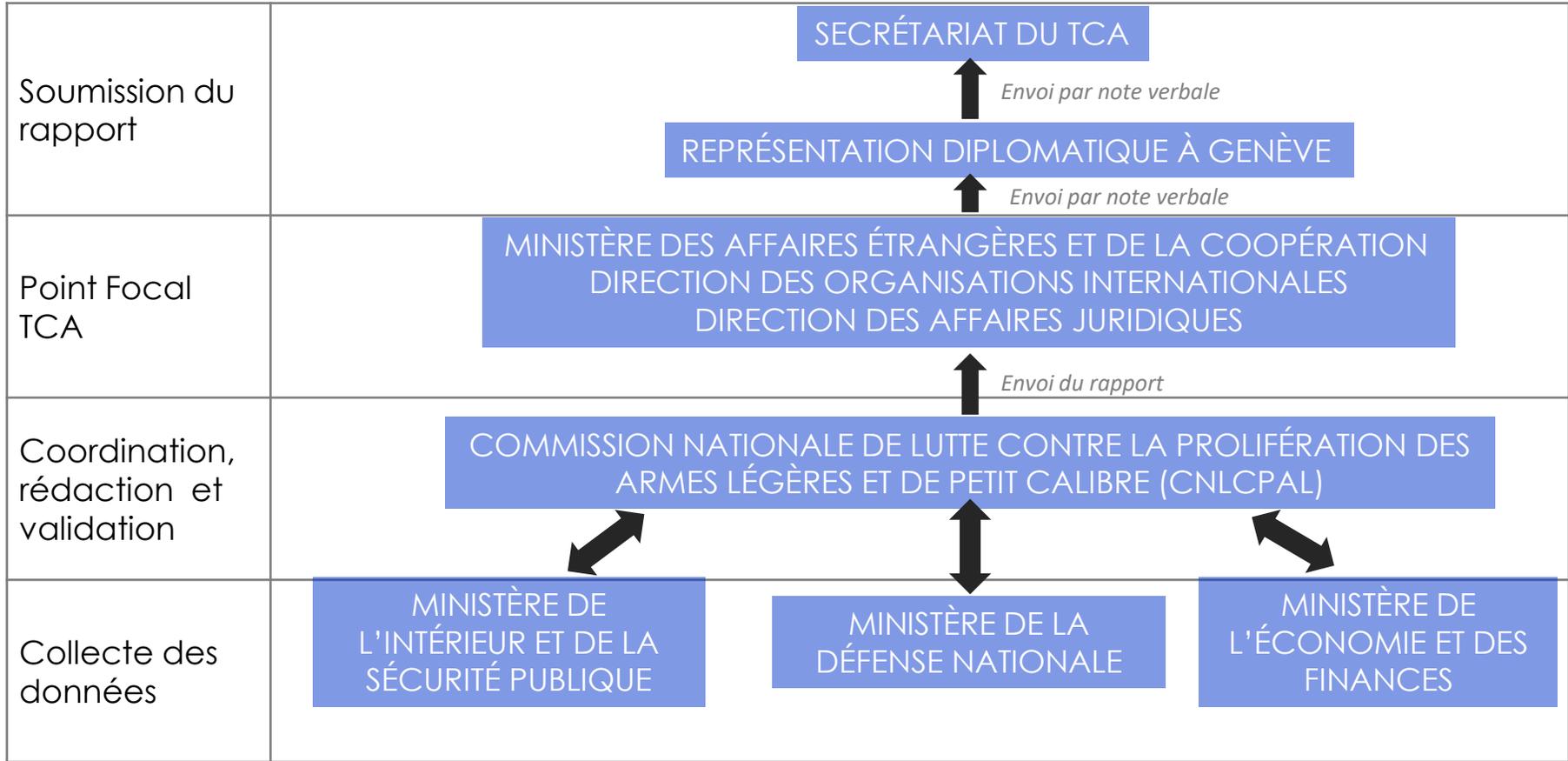
2. COOPERATION INTER-AGENCES





2. COOPERATION INTER-AGENCES

Processus d'élaboration du rapport au Bénin





Colonel Gabin CHAHOUNKA
Secrétaire Permanent CNLCPAL
République du BENIN
Téléphone : +22997331397
Email: ggchak@yahoo.fr

